|  |
| --- |
| ***Article 20 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale :***  «Les commissions consultatives paritaires connaissent :1° des questions d’ordre individuel relatives : a) au licenciement d’un agent contractuel intervenant postérieurement à la période d’essai. »  ***Article 39-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale :***  « L’agent contractuel peut être licencié pour un motif d’insuffisance professionnelle.  L’agent doit préalablement être mis à même de demander la communication de l’intégralité de toutepièce figurant dans sondossier individuel, dans un délai suffisant permettant à l’intéressé d’en prendre connaissance. Le droit à communication concerne également toute pièce sur laquelle l’autorité territoriale entend fonder sa décision, même si elle ne figure pas au dossier individuel. » |

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la collectivité (établissement) |  |
| Agent concerné | Nom :  Prénom :  Grade :  Durée hebdomadaire de service :  Date de recrutement : |
| Service |  |
| Intitulé du poste occupé |  |
| Descriptif du poste (missions principales, conditions d’exercice, etc.) | *A ne renseigner qu’en absence de fiche de poste* |
| Date envisagée du licenciement *(après avis de la CCP)* |  |
| Documents à joindre | Copie du contrat de travail  Rapport ou courrier circonstancié justifiant de l’insuffisance professionnelle  Convocation de l’agent à un entretien préalable  Copie du courrier informant l’agent de la procédure de licenciement et de son droit à communication de son dossier  Fiche de poste  Copie du dernier compte-rendu d’entretien professionnel  Tout autre document jugé utile à l’appréciation des membres (facultatif) |

A ........................................, le ..............................

**Merci de retourner ce document rempli, au format pdf et accompagné des pièces justificatives à :**

[instances-paritaires@cdg86.fr](mailto:prevention@cdg.fr)

Le Maire (Président)